



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 144 • NUMÉRO 58

LE CODE CRIMINEL

**Projet de loi modificatif—Message des Communes—
Acceptation et rejet des amendements du Sénat—
Motion proposant de ne pas insister au sujet
des amendements du Sénat—
Report du débat**

Intervention de

L'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 8 mai 2008

LE SÉNAT

Le jeudi 8 mai 2008

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MESSAGE DES COMMUNES—
ACCEPTATION ET REJET DES AMENDEMENTS DU SÉNAT—
MOTION PROPOSANT DE NE PAS INSISTER AU SUJET
DES AMENDEMENTS DU SÉNAT—
REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Oliver, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements 1 et 3 au projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications) auxquels les Communes n'ont pas acquiescé;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader adjoint de l'opposition au sujet du projet de loi C-13. Je crois comprendre que ce projet de loi prévoit des services améliorés dans la langue d'un accusé. Je sais que, comme moi, le leader de l'opposition au Sénat s'intéresse beaucoup à la question des langues officielles au Canada.

Puis-je demander à ma collègue quand nous pouvons espérer entendre quelqu'un de son parti se prononcer sur ce sujet fort important?

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Le sénateur a tout à fait raison, les droits linguistiques des minorités de langues officielles sont un sujet qui me tient particulièrement à coeur. Le projet de loi C-13 porte sur un sujet important.

Six amendements ont été proposés en comité. Quatre ont été retenus par le côté gouvernemental et deux ont été rejetés. Les deux amendements rejetés auraient amélioré la situation des minorités de langues officielles et nous étudions actuellement les conséquences du rejet de ces amendements.

Dans son intervention d'il y a deux jours, le sénateur Chaput a soulevé quelques questions importantes et les sénateurs ont besoin de temps pour y réfléchir sérieusement. Nous sommes donc en période de réflexion.

Je suis convaincue que le sénateur Comeau comprendra que, dans un dossier aussi complexe, il est essentiel de prendre le temps qu'il faut. Nous avons le droit de prendre le temps nécessaire pour examiner tous les aspects de ce projet de loi très important.

(Le débat est reporté.)